

# **RAPPORT MORAL 2024**

Chers Amis,  
Mon rapport moral est en partie celui de mon prédécesseur

Mes premiers mots vont donc au Président Yves MOULIERE qui a su diriger la fédération pendant 34 ans !

Au nom des chasseurs de la Mayenne, MERCI Yves pour ton dévouement sans faille !

Tu deviens Président d'Honneur et tu continueras à veiller sur son devenir.

Le 13 novembre dernier, le Conseil d'administration m'a donc confié la présidence.

Cette confiance m'oblige et m'engage dans un projet de modernisation de notre fonctionnement au service de vous tous.

S'agissant du rapport moral, je relate ici les éléments marquants de notre année 2023 dont certaines vont concerner l'année 2024 qui est devant nous :

## **ACTIVITES DEPARTEMENTALES**

Nombre de chasseur

Permis de chasse

Formation

Décennale  
Chasse accompagnée  
Permis de chasser  
Chasse à l'arc  
Piégeage  
Gardes privés

Date saison de chasse : 15 septembre au 28 février

Attestation de meute

Projet pédagogique Lycée Rochefeuille

Contrat de Professionnalisation Coralie Tysiac

Sentier pédagogique

Sanglier courant

# EVOLUTION NATIONALE ET DECLINAISON DEPARTEMENTALE

## Sanglier

S'agissant du sanglier, et c'est la principale nouveauté, vous le savez, un accord national entre la FNC, l'Etat et les syndicats agricoles a permis de mettre en place de nouvelles modalités de prélèvements de sangliers.

- Sans détailler tout le cheminement, cet accord abouti à deux nouvelles mesures de tir du sanglier.
- **Sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai,**  
Chasse du Sanglier qui peut être pratiquée que pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche, après autorisation préfectorale délivrée au **détenteur du droit de chasse** dans les conditions suivantes :
  - À l'approche, ou à l'affût à partir d'un mirador ou autres dispositifs matérialisés de main d'homme d'une hauteur minimale d'un mètre, mais pas à partir d'un véhicule.
  - Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1 000 joules à 100 m).

- **En battue, la priorité a été donnée aux lieutenants de louveterie qui sont consultés pour toute éventuelle demande.**
- Le bénéficiaire de l'autorisation adresse au préfet avant le 1er juillet de la même année le bilan des effectifs prélevés.
- Les demandes d'autorisations sont à formuler au service Eau et Biodiversité de la DDT de la Mayenne à l'adresse suivante : [ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.f](mailto:ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.f)

Je remercie la DDT pour la mise en œuvre de ces autorisations.

## **Tir autour des chantiers de récoltes**

le tir du sanglier depuis un poste fixe matérialisé autour des parcelles agricoles en cours de récolte.

- Obligation de tir à balle avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1 000 joules à 100 m

En complément de ces nouvelles mesures, la gestion des dégâts évolue aussi.

Chaque fédération a signé une **convention avec son préfet.**

Cette convention nous accompagne financièrement sur un programme de trois ans pour moderniser et nous aider à tendre vers un objectif de réduction des surfaces endommagées.

A cet effet je mets en place un **suivi en continu des dégâts avec pour objectif d'intervenir auprès de vous tous détenteurs de droit de chasse sur vos territoires.**

L'objectif est d'intervenir sur le terrain de manière ciblée à l'occasion de la connaissance des dégâts.

Ainsi, dès lors qu'un estimateur aura constaté des dégâts, l'information parviendra quasi en direct à la Fédération qui actionnera alors les acteurs terrains, lieutenant de louveterie, administrateur référent sur son secteur, le technicien de la fédération pour ensuite intervenir auprès des territoires.

Nous le pratiquons déjà de concert avec la DDT que je remercie de sa contribution efficace dans ce sens.  
Nous allons donc le généraliser et le structurer.

Vous comprenez chers gestionnaires de territoire, qu'il est de notre devoir de veiller, autant que faire se peut, à la bonne harmonie avec le monde agricole et l'ensemble de la société en général.

Je précise aussi que les consignes de tirs du choix des sangliers sont désormais interdites.

Et j'insiste sur ce point !

Je veux ici vous remercier tout particulièrement pour l'effort sans précédent que vous avez réalisé cet hiver avec les presque 5 000 sangliers tués ! soit 1000 de plus que l'année passée.

C'est 25 % de plus.

C'est ici la preuve de votre sens des responsabilités sur ce sujet !

Donc chapeau bas Mesdames et Messieurs et MERCI !

Je m'interroge ici quant à notre système national de paiement des dégâts.

Arriverait-il au bout !

Depuis 1968 l'état commande aux chasseurs ce dédommagement aux agriculteurs.

Les populations de sangliers augmentent indépendamment de notre volonté et le nombre de chasseurs diminue !

L'équation se complique !

La société, les agriculteurs auraient tendances à nous rendre responsable de l'état des populations de sangliers !

Qu'aurions-nous entendu s'il l'espèce était en voie de disparition..

Dans tous les cas c'est la faute des chasseurs !

Sauf que :

Les agriculteurs ne chassent plus !

Les fermes s'agrandissent à tel point que des zones entières ne voient plus l'homme pendant six mois,

Les sangliers trouvent dans la campagne une nourriture riche et abondante.

Les études de l'OFB nous expliquent bien que la nourriture riche et la tranquillité des campagnes sont des facteurs favorables à l'augmentation des populations.

Le réchauffement climatique avec des glandées fortes et alternatives y sont favorables aussi.

Il n'y a plus d'hivers rigoureux avec de la neige pour éliminer de jeunes marcassins.

Et une certaine société ne veut plus que de chasseurs sur de plus en plus de territoires ..

Nous ne pourrons plus tout faire tout seul, chasser toute l'année ... et tout payer !

la nature et les chasseurs ont aussi besoins de repos !

L'accord national et la convention signée avec Mme La préfète nous conduisent à accepter toute demande d'agraineage dissuasif qui soit conforme à nos règles.

Cela me va bien dans la mesure où l'on parle bien de **dissuasion** et non de nourrissage !

On ne va pas certainement pas favoriser le développement des populations pour ensuite rembourser des dégâts croissants !! et je pense aussi évidemment à nos amis agriculteurs qui souffrent de cette situation.

Aussi, ai-je revisité les modalités de cet agraineage à compter de ce printemps.

Ce n'est plus une déclaration mais une demande d'autorisation.

La convention qui va être éventuellement signée comprendra :

- Une localisation précise du lieu
- Massif de Plus de 100 hectares
- Distance de plus de 100 m des lisières et routes
- Densité de 50 Kg par 100 ha par semaine
- Epannage linéaire éparpillé ;
- Deux jours maxi fixes d'épannage
- Identique toute l'année

Et cet agraineage sera contrôlé :  
OFB, Gendarmerie, notamment



Une Etude OFB nous démontre que L'agrainage dissuasif n'est en rien responsable des populations et selon le CNRS c'est l'alternance de glandée forte qui favorise la prolificité et la précocité des laies.

L'objectif de cet agrainage est bien de maintenir les sangliers au cœur des massifs et non les voir en campagne !

Je serai très ferme sur le respect de ces règles !  
Tout abus sera sanctionné.

Je respecte le travail des agriculteurs.

## **AVENANT DU SCHEMA**

L'ensemble de ces nouvelles mesures nous a amené à procéder à un avenant de notre schéma départemental de gestion cynégétique qui est actuellement dans les mains de Mme La Préfète.

Je remercie ici la très bonne collaboration avec Mme Detourbe et son service.

Cet avenant a été l'occasion de revisiter les éléments de **SECURITE** à la chasse.

Sans tous les détailler ici, deux actions y sont fortement conseillées désormais sans être obligatoire :

La pose de jalon pour matérialiser l'angle de 30°, et le cahier de battue.

Je vous enjoins partout où cela est possible de **matérialiser ainsi vos angles de tir.**

Les jalons sont disponibles à la Vigneule.

Je ne les rends pas obligatoire sachant que dans certaines situations de chasses mouvantes, cela n'est pas possible.

Il en va néanmoins de votre responsabilité de chasseur et d'organisateur.

Pour le **cahier de battue**, je vous enjoins aussi à le mettre en place le plus possible.

Je vous rappelle que pour l'organisateur c'est un élément qui peut décharger sa responsabilité en cas de soucis.

J'évoque ici une évolution pour l'information des chasses sur le bord des routes.

**Le panneau AK 14** « Point d'exclamation » et la pancarte indicative KM9 « chasse en cours » sont désormais obligatoire et remplacent tous autres types de pancartes.

Nous allons revisiter notre cahier de battue en y insérant les consignes adéquates.

## Grenaille de plomb

S'agissant de la grenaille de plomb, au début de la saison qui vient de s'achever vous avez été nombreux à me solliciter sur le libellé de notre arrêté d'ouverture quant à l'interdiction du **port** de la grenaille sur la zone de 100 mètres interdites, alors que d'autres départements le permettaient avec la mention « sans intention de l'utiliser dans la zone ».

Nous avons évidemment fortement regretté cette situation ubuesque !

La DDT a souhaité maintenir cette même rédaction dans l'arrêté pour la prochaine saison, arguant qu'il s'agit d'un règlement européen qui s'impose, alors même qu'une instruction ministérielle réécrit partiellement cette restriction de port, l'autorisant, sans intention de l'utiliser.

La CDCFS dans sa tripartie DDT, OFB et Chasseurs a fait une relecture de cette phrase européenne en la comparant à celle de l'instruction ministérielle. Et l'a considérée identique.

Il en ressort donc que le port de la grenaille de plomb sera possible au travers de cette zone de 100 m mais sans intention de l'utiliser.

Je remercie donc la DDT et l'OFB pour cette relecture et cette correction salutare.

Une phrase complémentaire explicative sera portee sur l'arrête d'ouverture.

Sur ce sujet, je vous invite bien-sûr à être très vigilant quant à l'utilisation de la grenaille de substitution dans vos fusils anciens.

Un contrôle auprès de votre armurier préféré sera de bon aloi.

## **SIA**

Au 31 décembre 2023 seulement 3 200 comptes ont été ouverts sur nos 7 000 chasseurs !

Fin 2023 j'ai alerté Mme la Préfète de la nécessité d'accorder un délai supplémentaire.

Je ne voulais pas que la moitié de vous soyez obligé de raccrocher votre arme au 1<sup>er</sup> janvier !

Le délai de décision nationale est arrivé le 24 décembre !

Maintenant, je vous invite fortement à ouvrir votre compte d'ici fin 2024 et ensuite y porter vos armes dans le délai de 6 mois après l'ouverture.

Sollicitez les points France Services sur tout le département ou le service de la préfecture à L'AVAIL que je remercie tout particulièrement pour leur grande disponibilité et leur efficacité sur le sujet.

Trois personnes de la préfecture seront présentes sur notre stand le 9 juin à Meslay.

Venez avec votre :

**Permis de chasse,**  
**Justificatif de domicile,**  
**Pièce d'identité**  
**Adresse mail**

et validation de l'année éventuellement

Je suivrai personnellement l'évolution de ces ouvertures.

L'enjeu est de taille puisque au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Ministère de l'Intérieur comparera le vieux fichier Agrippa et les validations de permis avec le SIA .

## PRESENCE DE Mme MORANCAIS à la CHASSE en MAYENNE

Pour faire ma transition avec les activités régionales, je veux souligner la présence cet hiver de Mme MORANCAIS notre présidente de région qui est venue participer à une chasse invitée par la société de Désertine.

Présent pour la recevoir, je peux vous dire qu'elle a été captivée par le sujet et interloquée par la qualité des consignes de sécurité qui ont été présentées par le président de la société de chasse !

Je remercie les acteurs de cette initiative très heureuse.

## ACTIVITE REGIONALE

Vous n'ignorez pas que nous appartenons à la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire.

Je realue la présence de notre Président Philippe JUSTEAU.

C'est quasi la première fois que nous avons tel honneur de recevoir notre président régional.

Merci donc Philippe !

Vous ne le savez sans doute pas assez, mais notre fédération régionale fait un très gros travail, un peu dans l'ombre.

Elle est très présente au côté de notre présidente de région Christelle MORANCAIS et de ses services. Nous disposons d'une enveloppe financière notamment pour nous accompagner dans notre travail de suivi de la faune de notre département avec les comptages de nuit.

Je remercie à ce stade Monsieur Gilles LIGOT notre conseiller régional qui nous accompagne aujourd'hui.

La région est le pilote des actions de l'ECO CONTRIBUTION, notamment sur les programmes de bio-diversité.

Nous en verrons un exemple tout à l'heure.

Je remercie Antoine MARTIN technicien de la FRC qui est présent à la Vigneule pour toutes ces actions d'Eco contribution. N'hésitez pas à le solliciter.

La région est aussi en veille et en action-réaction à tout ce qui peut impacter nos actions cynégétiques sur nos territoires en particulier.

C'est ainsi que deux actions ont été menées cette année :

1- Peut-être avez-vous entendu parler d'un projet de réserve nationale sur l'estuaire de la Loire de Angers à St Nazaire.

Un tel projet annihilerait toute liberté de chasse, et mettrait sous cloche une immense partie de notre région.

L'action concertée des 5 fédérations de chasseurs en appui à l'action de notre président Philippe JUSTEAU a pu mettre à bas ce projet.

2- Nous concernant directement, vous savez que l'Etat a le projet de classer 30 % du territoire français en zone de protection forte dont 10 % en zone super protégée, soit une mise sous cloche de territoires parfaitement gérés par leurs détenteurs jusqu'alors.

La fédération régionale porte auprès de l'Etat le souhait de pouvoir retenir pour ces zones protégées les territoires qui font déjà l'objet d'une protection gérées par les chasseurs notamment en tant que réserves. C'est le cas par exemple de l'estuaire de la Loire à hauteur de St Nazaire.

Ainsi d'autres territoires ne seront pas mis sous cloche et bloqués.

Je veux remercier nos deux acteurs majeurs Olivier Clément et Alain Chalopin et toi Philippe qui portez remarquablement bien notre région.



Je termine ici la partie régionale avec l'action « J'aime la Nature Propre » à laquelle nous avons participé et qui vous sera présentée tout à l'heure.

J'en remercie tous les acteurs et tout particulièrement Guy PIVETTE.

## REMERCIEMENTS

Enfin ici, je veux remercier tout particulièrement tous les salariés de notre fédération.

Je découvre en y étant très présent depuis novembre dernier, une équipe formidable qui n'a d'autres ambitions que de vous servir tous.

Je les salue d'autant plus qu'ils ont opérés pour mener à bien leurs missions au cours de 2022 et 2023, sans direction pour les accompagner.  
Ils ont le sens des responsabilités et de l'engagement à vos côtés.

Je veux ici vous donner des nouvelles s'agissant de Stéphane PETIT qui lutte très courageusement et qui est toujours, tout autant passionné par le fonctionnement et le devenir de votre fédération.

Il me charge de vous saluer très sincèrement.  
J'entretiens pour ma part un contact régulier en partageant mes projets avec lui.

Il fait toujours partie de nos effectifs et nous l'attendons avec impatience.

Je veux aussi remercier les administrateurs qui me suivent dans mon projet et qui ont accepté de participer d'avantages à nos travaux déjà engagés et ceux à venir.

Je vous propose d'applaudir tous nos collaborateurs et nos administrateurs.